

**MOISSON SUD-OUEST**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 17
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Détail des charges d'exploitation	18
Annexe B - Détail des charges du projet	
Service évaluation référence accueil (SERA)	19

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Moisson Sud-Ouest

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Sud-Ouest (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités de financement en espèce dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de financement comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023, et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**Société de comptables professionnels agréés <sup>1</sup>**

Salaberry-de-Valleyfield  
Le 12 juin 2024

---

<sup>1</sup> Par Geneviève Benoit, CPA auditrice

**MOISSON SUD-OUEST****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Subventions		
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre		
Mission Globale - Personnes démunies	248 939 \$	228 599 \$
Programme Vers un chez-soi		
Programme régulier - Volet communautés désignées	-	95 077
Ville de Salaberry-de-Valleyfield		
Aide financière au fonctionnement	32 000	-
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Emploi Québec		
Programme d'aide et d'accompagnement social - Action	4 500	4 650
Subvention salariale - Contrat d'intégration au travail	15 333	13 865
Subvention salariale - Volet Expérience de travail	25 813	64 026
Subvention salariale - Volet formation	-	2 848
Emploi et Développement social Canada - Emplois d'été Canada	-	16 074
Fonds Québécois d'initiatives sociales		
Alliance pour la solidarité de la Montérégie		
La table de concertation régionale de la Montérégie	48 214	94 283
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	75 649	62 669
Dons		
Banque alimentaire du Canada	21 684	50 000
Banque alimentaire du Québec	198 573	127 598
Fondation de la Banque alimentaire du Suroît	100 042	68 000
Divers	55 784	28 303
Activités de financement		
Guignolée des médias	238 271	219 721
Campagne majeure - Pour arriver à nos faims	58 215	234 187
Golf	13 043	8 330
Brocante	-	4 423
Loyer	11 400	11 400
Intérêts	5 480	1 548
Remboursement d'assurances	4 335	197
	<b>1 157 275</b>	<b>1 335 798</b>
<b>CHARGES</b>		
Détail des charges d'exploitation (annexe A)	1 198 149	1 193 014
Détail des charges du projet		
Service évaluation référence accueil (SERA) (annexe B)	-	93 073
	<b>1 198 149</b>	<b>1 286 087</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(40 874) \$</b>	<b>49 711 \$</b>

**MOISSON SUD-OUEST****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>Affectation interne</b>	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2024 Total</b>	<b>2023 Total</b>
<b>Solde au début</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>127 561 \$</b>	<b>166 691 \$</b>	<b>694 252 \$</b>	644 541 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(40 874)	(40 874)	49 711
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	843 154	(843 154)	-	-
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(116 276)	116 276	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(135 660)	135 660	-	-
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	72 712	(72 712)	-	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	75 649	(75 649)	-	-
Capital remboursé sur la dette liée aux immobilisations corporelles	-	45 833	(45 833)	-	-
Apports reçus afférents aux immobilisations corporelles	-	(892 739)	892 739	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>20 234 \$</b>	<b>233 144 \$</b>	<b>653 378 \$</b>	694 252 \$

**MOISSON SUD-OUEST****BILAN****AU 31 MARS 2024**

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Encaisse	533 410 \$	394 316 \$
Placements temporaires (note 3)	130 016	58 541
Débiteurs (note 4)	77 928	105 884
Subventions à recevoir	260 490	147 788
Avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît (note 5)	14 099	65 301
Frais payés d'avance	4 393	4 045
Placements réalisables à court terme	-	70 000
	<b>1 020 336</b>	845 875
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	2 442 414	1 778 484
Actifs incorporels (note 7)	3 786	6 309
Dépôt de garantie (note 8)	4 150	4 150
	<b>3 470 686 \$</b>	2 634 818 \$
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs (note 10)	350 943 \$	66 008 \$
Dépôt sur vente d'immeuble (note 17)	17 500	-
Loyers perçus d'avance	-	950
Apports reportés (note 11)	26 685	192 685
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	54 167	80 000
	<b>449 295</b>	339 643
À long terme		
Dette à long terme (note 12)	900 000	950 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	1 468 013	650 923
	<b>2 817 308</b>	1 940 566
<b>ACTIF NET</b>		
Affectation interne (note 14)	400 000	400 000
Investi en immobilisations	20 234	127 561
Non affecté	233 144	166 691
	<b>653 378</b>	694 252
	<b>3 470 686 \$</b>	2 634 818 \$

**Au nom du conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administratrice

\_\_\_\_\_, administrateur

**MOISSON SUD-OUEST****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(40 874) \$	49 711 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(75 649)	(62 669)
Amortissement des immobilisations corporelles	135 660	132 258
Amortissement des actifs incorporels	2 523	1 262
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(72 712)	-
	(51 052)	120 562
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 15)	50 391	(181 385)
	(661)	(60 823)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît	51 202	(47 611)
Acquisition de dépôts à terme	(70 000)	-
Encaissement de dépôts à terme	70 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(843 154)	(1 290 351)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	116 276	-
Acquisition d'actifs incorporels	-	(7 571)
Augmentation du dépôt de garantie	-	(4 150)
	(675 676)	(1 349 683)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Encaissement d'apports afférents aux immobilisations corporelles	892 739	323 315
Augmentation de la dette à long terme	-	1 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(75 833)	(20 000)
	816 906	1 303 315
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>140 569</b>	<b>(107 191)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>452 857</b>	<b>560 048</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>593 426 \$</b>	<b>452 857 \$</b>
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	533 410 \$	394 316 \$
Comptes Avantage entreprise	60 016	58 541
	593 426 \$	452 857 \$

**1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 15 novembre 1989 et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de récupérer des denrées alimentaires chez plusieurs fournisseurs et de les distribuer quotidiennement aux organismes accrédités, afin que ces derniers soulagent la faim d'une partie de la population parmi les plus démunis de la région.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les apports afférents aux immobilisations corporelles sont amortis selon la durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits relatifs aux activités de financement sont comptabilisés au moment où l'activité a lieu.

**Apports reçus sous forme de nourriture et de services**

Le fonctionnement de l'organisme dépend des apports reçus sous forme de nourriture et de services. En raison de la difficulté de déterminer la valeur de ces apports, les dons en denrées reçus et redistribués ainsi que les dons reçus sous forme de services ne sont pas constatés aux états financiers.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et déduction faite des pertes de valeur. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes Avantage entreprise, des dépôts à terme, des comptes clients, des subventions à recevoir, des avances aux employés, des avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît et du dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs (à l'exception des comptes fournisseurs à sociétés contrôlées par des administrateurs), des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme.

Les comptes fournisseurs à des sociétés contrôlées par des administrateurs sont comptabilisés au coût.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et le taux indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Périodes et taux</b>
Bâtisses	Amortissement linéaire	40 ans
Équipement	Amortissement linéaire	5 ans
Système téléphonique	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30%
Système informatique	Amortissement linéaire	5 ans
Logiciel et matériel informatique reliés à la gestion des stocks	Amortissement linéaire	5 ans

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

L'exercice où les immobilisations corporelles sont acquises, l'amortissement est calculé à la moitié du taux ou du montant.

Une fois les immobilisations corporelles disposées, le coût de l'actif et l'amortissement cumulé afférent sont rayés des comptes et le gain ou la perte résultant de la disposition est imputé aux résultats.

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

**Actifs incorporels**

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

**3. PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	2024	2023
Comptes Avantage entreprise Encaissables en tout temps	60 016 \$	58 541 \$
Dépôt à terme - 5,15% Échéant en décembre 2024	30 000	-
Dépôt à terme - 4,65% Échéant en mars 2025	40 000	-
	<b>130 016 \$</b>	<b>58 541 \$</b>

**4. DÉBITEURS**

	2024	2023
Comptes clients	15 574 \$	2 831 \$
TPS et TVQ	62 154	98 712
Déductions à la source	-	4 341
Avances aux employés	200	-
	<b>77 928 \$</b>	<b>105 884 \$</b>

**5. AVANCES À LA FONDATION DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU SUROÏT**

Les avances ne comportent ni intérêts ni modalités précises d'encaissement.

**MOISSON SUD-OUEST****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	383 504 \$	- \$	383 504 \$	383 504 \$
Bâtisses	2 202 548	364 591	1 837 957	1 124 022
Équipement	402 935	324 959	77 976	116 057
Système téléphonique	7 185	2 039	5 146	-
Matériel roulant	358 610	235 415	123 195	154 901
Système informatique	30 327	15 691	14 636	-
Logiciel et matériel informatique reliés à la gestion des stocks	23 698	23 698	-	-
	<b>3 408 807 \$</b>	<b>966 393 \$</b>	<b>2 442 414 \$</b>	<b>1 778 484 \$</b>

**7. ACTIFS INCORPORELS**

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	7 571 \$	3 785 \$	3 786 \$	6 309 \$

**8. DÉPÔT DE GARANTIE**

Le dépôt de garantie sera encaissable au plus tard en mars 2026 et est assujéti à des intérêts annuels de 4,65%.

**9. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 450 000 \$ portant intérêt au taux de 8,2%, soit le taux préférentiel majoré de 1%. L'emprunt bancaire a été accordé de façon temporaire jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à l'organisme d'effectuer des rénovations sur son nouvel immeuble situé sur le chemin Larocque à Salaberry-de-Valleyfield. L'emprunt bancaire est garanti par une hypothèque immobilière sur cet immeuble d'un montant de 1 520 000 \$. L'immeuble donné en garantie a une valeur comptable nette de 1 970 849 \$. La convention de crédit prévoit que chaque versement de la subvention de 500 000 \$ que recevra l'organisme de « Les Banques alimentaires du Québec » dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des infrastructures d'entreposage devra être appliqué en diminution du solde dû.

**MOISSON SUD-OUEST****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****10. CRÉDITEURS**

	<b>2024</b>	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	<b>300 136 \$</b>	6 944 \$
Comptes fournisseurs - Sociétés contrôlées par des administrateurs	-	3 805
Sommes à remettre à l'état		
Déductions à la source	<b>1 056</b>	-
Salaires et vacances	<b>49 751</b>	55 259
	<b>350 943 \$</b>	66 008 \$

**11. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges ou les acquisitions éventuelles d'immobilisations corporelles se rapportant à ces ententes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2024</b>	2023
Solde au début de l'exercice	<b>192 685 \$</b>	75 000 \$
Plus : Apports reçus au cours de l'exercice		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec	-	150 000
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	<b>16 000</b>	16 000
Moins : Montant constaté à titre de subventions de l'exercice		
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	<b>(32 000)</b>	-
Moins : Montant transféré aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		
Agriculture et Agroalimentaire Canada	-	(48 315)
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec	<b>(150 000)</b>	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>26 685 \$</b>	192 685 \$

**SOMMAIRE**

	<b>2024</b>	2023
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	- \$	16 000 \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada - Fonds des infrastructures alimentaires locales	<b>26 685</b>	26 685
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité	-	150 000
	<b>26 685 \$</b>	192 685 \$

**MOISSON SUD-OUEST****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2024****12. DETTE À LONG TERME**

	<b>2024</b>	2023
Billet à payer - 6,65%		
Capital remboursable par versements mensuels de 4 167 \$ plus les intérêts, renouvelable en mars 2028 et échéant en mars 2043. Cet emprunt est garanti par une hypothèque immobilière de premier rang au montant de 1 520 000 \$ sur un immeuble ayant une valeur comptable nette de 1 970 849 \$.	<b>954 167 \$</b>	1 000 000 \$
Billet à payer	-	30 000
	<b>954 167</b>	1 030 000
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<b>54 167</b>	80 000
	<b>900 000 \$</b>	950 000 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025	54 167 \$
2026	50 000
2027	50 000
2028	800 000
	<b>954 167 \$</b>

**13. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les fractions non amorties des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2024</b>	2023
Solde au début de l'exercice	<b>650 923 \$</b>	390 277 \$
Plus : Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<b>892 739</b>	323 315
Moins : Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(75 649)</b>	(62 669)
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 468 013 \$</b>	650 923 \$

## MOISSON SUD-OUEST

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

---

#### 14. AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration avait affecté un montant de 400 000 \$ pour rénover le nouvel immeuble qui avait été acquis en mars 2023. L'organisme n'a pas eu besoin d'utiliser ces montants affectés durant l'exercice et les travaux de rénovations sont toujours en cours au 31 mars 2024.

L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

#### 15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	27 956 \$	(88 760) \$
Subventions à recevoir	(112 702)	(130 149)
Frais payés d'avance	(348)	436
Créditeurs	284 935	7 911
Loyers perçus d'avance	(950)	950
Dépôt sur vente d'immeuble	17 500	-
Apports reportés	(166 000)	28 227
	<b>50 391 \$</b>	<b>(181 385) \$</b>

#### 16. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme a signé un contrat pour la location d'un photocopieur. Ce contrat vient à échéance en juillet 2028. Le total des paiements minimums futurs exigibles avant taxes en vertu de ce contrat se chiffre à environ 7 674 \$ et est réparti comme suit :

2025	1 771 \$
2026	1 771
2027	1 771
2028	1 771
2029	590
	<b>7 674 \$</b>

#### 17. ÉVENTUALITÉ

Afin de pouvoir procéder à la vente de l'immeuble situé sur la rue Webb à Salaberry-de-Valleyfield, l'éventuel acquéreur doit procéder à la signature d'un bail avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield étant donné que le terrain sur lequel est situé l'immeuble appartient à la ville. Une offre d'achat d'un montant de 340 000 \$ a été acceptée conditionnellement à la signature dudit bail. L'organisme a reçu un dépôt non remboursable de 17 500 \$ en décembre 2023 lors de l'acceptation de l'offre. À la date des états financiers, le processus d'élaboration et de signature du bail avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est toujours en cours. Advenant la conclusion de l'accord de vente aux termes de cette offre, l'organisme réalisera un gain sur disposition d'immobilisations corporelles de 89 388 \$.

**18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'organisme a conclu des opérations avec les apparentés suivants :

	2024	2023
<b>9058-4004 Québec inc., dont le principal actionnaire est un membre du conseil d'administration</b>		
Électricité et chauffage	13 471 \$	15 979 \$
Location d'entrepôt et de local	75 241 \$	90 289 \$
Frais de transport	3 387 \$	1 172 \$
Entretien et réparations - Matériel roulant	-	267 \$
<b>Transport Louis Pouliot inc., dont le principal actionnaire est un membre du conseil d'administration</b>		
Équipement	3 225 \$	-
Bâtisse	175 \$	-
Entretien et réparations - Matériel roulant	27 557 \$	19 633 \$
Frais de transport	280 \$	-
Location d'équipement	9 674 \$	12 898 \$
Entretien et réparations	4 454 \$	5 366 \$
Entretien et réparations - Équipement	-	1 549 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon les coûts encourus. Les comptes fournisseurs découlant de ces opérations ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-dessous.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme, ses comptes fournisseurs et ses salaires et vacances à payer. Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation importante de ses comptes fournisseurs liés aux rénovations majeures du nouvel immeuble.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît. Au cours de l'exercice, l'organisme a réduit son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution de ses avances à la Fondation de la Banque alimentaire du Suroît.

Pour ces créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à ce type de risque sur ses dépôts à terme et sa dette à long terme portant intérêt à taux fixe.

**20. INFORMATION ADDITIONNELLE NON AUDITÉE**

La juste valeur estimative des denrées alimentaires reçues durant l'exercice terminé le 31 mars 2024 est de 7 955 662 \$ (8 245 782 \$ en 2023).

**MOISSON SUD-OUEST****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024	2023
<b>ANNEXE A - DÉTAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	610 312 \$	614 366 \$
Consultant et aide occasionnelle	4 698	5 275
Entretien et réparations	54 564	31 763
Taxes et permis	3 433	1 209
Assurances	18 016	14 461
Électricité et chauffage	40 872	30 436
Entretien et réparations - Équipement	13 367	9 869
Location d'entrepôt et de local	75 241	90 289
Location du photocopieur	2 087	2 566
Petit outillage	1 118	433
Achats de denrées alimentaires	188	74 211
Achats - Brocante	-	29
Uniformes	4 058	-
Cotisations	1 838	1 249
Publicité	1 864	5 238
Conception et entretien du site web	-	183
Frais relatifs aux activités de financement		
Golf	353	401
Guignolée des médias	3 362	4 871
Frais de représentation	6 195	8 523
Frais de déplacement	19 404	11 443
Location - Matériel roulant	13 335	4 769
Entretien et réparations - Matériel roulant	92 165	63 702
Frais de transport	6 448	1 172
Perfectionnement	6 409	5 854
Colloques, conférences et rencontres	392	4 791
Matériel et équipement	12 241	5 986
Développement d'une base de données	1 756	8 656
Maintien de la plateforme Prodon et formation	4 596	7 465
Campagne majeure	-	3 336
Location d'équipement	25 499	13 086
Frais de bureau	14 149	5 227
Fournitures informatiques	12 963	6 282
Télécommunications	6 452	4 036
Frais de comptabilité	1 167	3 186
Honoraires professionnels	10 749	9 889
Intérêts sur la dette à long terme	59 915	2 500
Frais bancaires	3 472	2 742
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(72 712)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	135 660	132 258
Amortissement des actifs incorporels	2 523	1 262
	<b>1 198 149 \$</b>	<b>1 193 014 \$</b>

**MOISSON SUD-OUEST**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

---

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ANNEXE B - DÉTAIL DES CHARGES DU PROJET</b>		
<b>SERVICE ÉVALUATION RÉFÉRENCE ACCUEIL (SERA)</b>		
Salaires et avantages sociaux	- \$	84 580 \$
Salaires et avantages sociaux - Directeur général	-	6 176
Frais de déplacement	-	1 034
Frais de comptabilité	-	1 283
	<hr/>	
	- \$	93 073 \$
		<hr/>